

## **FORMULAIRE - RADIATION D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU DE MICRO-ENTREPRISE**

Merci de compléter ce formulaire et de le déposer à l'accueil de la CEM, ou de le renvoyer par courriel à [contact@cemstbarth.com](mailto:contact@cemstbarth.com), accompagné des pièces listées en annexe.

La CEM reviendra vers vous.

NOM :	PRENOM :
COURRIEL :	TELEPHONE :
DATE DE RADIATION SOUHAITEE :	NUMERO DE SECURITE SOCIALE : - - - - - - - - - - - - - - - -
NUMERO DE SIREN :	ACTIVITE PRINCIPALE EXERCEE :
VOTRE REGIME SOCIAL EST (merci de cocher):  <input type="radio"/> MICRO-ENTREPRENEUR <input type="radio"/> ENTREPRENEUR INDIVIDUEL	COMMENTAIRES/ PRECISION :

DOSSIER REMIE A LA CEM LE :	SIGNATURE DU DECLARANT :



 **LISTE DES PIECES A FOURNIR :**

- La copie de votre pièce d'identité.
- 1 pouvoir rempli et signé ;
- Un règlement de 95 euros (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM).  
RIB de la CEM, merci de nous envoyer votre preuve de virement.

 **Nous vous informons que toute entreprise de Saint-Barthélemy doit s'acquitter des taxes annuelles suivantes :**

- CFAE : 350 € en forfait de base, 100 € supplémentaire par salarié, à payer dans les 90 jours de l'immatriculation (sauf si elle a lieu du 01/10 au 31/12). Payable les années suivantes du 01/01 au 31/03 avec le document CFAE
- TED : Taxe d'élimination des déchets : montant qui doit être déterminé par la déchetterie que vous devrait contacter

Le demandeur s'engage à verser des frais de dossier d'un montant de 95€. Ces frais couvrent les coûts administratifs de traitement du dossier et demeurent acquis en cas de refus, d'abandon ou d'annulation de demande.